

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

Téléphone : (514) 390-0110

Adresse : 2065 rue Parthenais, Local 383, Montréal (Québec) H2K 3T1

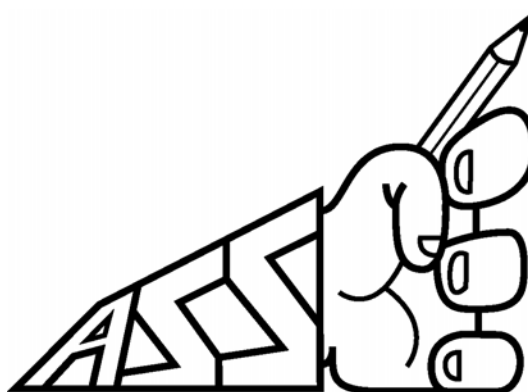
Cahier préliminaire de préparation des délégations Dernière mise à jour : 31 mars 2011

Congrès annuel 2011

- Les 23 et 24 avril 2011 à partir de 9h00
- Lieu : à venir.
- Frais de participation : à venir.

Association étudiante hôte :

À venir.



Les * désignent les propositions, candidatures et textes reçus après les délais normaux désignés par les Statuts et règlements ainsi que par le Code des règles de procédures.

Documents utiles pour le Congrès :

(Tous sont disponibles sur notre site Internet)

- Statuts et règlements de l'ASSÉ
- Code des procédures de l'ASSÉ
- Procès-verbal et résumé des mandats du dernier Congrès
- Cahier des revendications



Ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès verbal du congrès des 12 et 13 février

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

2.2 Comités et conseils

3.0 Revendications

3.1 Campagne 2011-2012

3.2 Autres

4.0 Plan d'action

4.1 Lutttes en Éducation

4.2 Lutttes contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

4.3 Autres lutttes sociales

4.4 Calendrier

5.0 Femmes

6.0 Élections

6.1 Présentation

6.2 Plénière

6.3 Scrutin

7.0 Employé-e-s

8.0 Congrès d'orientation

9.0 Finances

9.1 États des résultats

9.2 Prévisions budgétaires 2011-2012

9.3 Fonds d'entraide

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

12.0 Fermeture

Tables des matières

ORDRE DU JOUR	3
LETTRES DE CANDIDATURE	5
CANDIDATURE DE KEENA GRÉGOIRE AU COMITÉ MOBILISATION	5
CANDIDATURE DE ALAIN SAVARD AU COMITÉ INFORMATION	6
CANDIDATURE DE HUGO BONIN AU COMITÉ INFORMATION	7
TEXTES DE RÉFLEXION ET BILANS	8
PROPOSITIONS	9
1.0 PROCÉDURES	9
2.0 BILAN.....	9
3.0 REVENDICATIONS.....	9
4.0 PLAN D’ACTION	10
6.0 ÉLECTIONS.....	10
10.0 AVIS DE MOTION.....	10
PROPOSITIONS MISES EN DÉPÔTS	11
ANNEXE A : AVIS DE MOTION REPRIS PAR LE COMITÉ FEMMES (CONGRÈS ANNUEL 2010)	14

Lettres de candidature

Candidature de Keena Grégoire au Comité mobilisation

Candidature reçue le 30 mars 2011

Appuyée par : À venir.

Camarades,

À la veille d'une manifestation qui s'annonce comme étant le véritable commencement d'une lutte ardue mais oh! combien nécessaire, je vous écris aujourd'hui pour vous annoncer ma volonté de poser ma candidature au sein du comité de mobilisation de l'ASSÉ pour l'année 2011-2012.

L'attaque face à laquelle nous devons nous défendre est historique, et notre réponse devra l'être tout autant. Hors, tout ça nécessitera organisation, et ce, à travers l'ensemble des Cégeps et Universités de la province. En fait, il faudra que la rage gagne l'ensemble de la population, et je ressens le besoin et l'urgence de mettre l'épaule à la roue pour ce combat qui nous attend.

Brièvement, je tiens à aviser que je ne pose pas ma candidature dans le but d'aller passer des tracts à 7h30 aux portes de tous les campus de la province. Je compte le faire, car en tant que militant je crois que c'est un travail primordial, mais je ne crois pas que ce soit le travail exclusif des membres du comité de mobilisation. Bien davantage, je vois le rôle du comité de mobilisation comme étant un outil servant d'une part à coordonner la mobilisation d'un point de vue national, et d'autre part, à offrir un soutien à l'organisation de comités de mobilisation et d'exécutifs fonctionnels dans chacun des campus. En ce sens, je crois que notre mandat n'est pas d'aller palier à un manque de mobilisation dans certains campus, mais bien de faire en sorte de trouver des gens capables de coordonner cette mobilisation par eux-mêmes et elles-mêmes dans chacune des associations étudiantes.

Je terminerai cette lettre en rappelant la nécessité pour l'ASSÉ d'arriver à porter notre lutte au sein de l'ensemble des associations étudiantes du Québec. Il est faux de croire que nous arriverons à construire avec les seules associations étudiantes membres de l'ASSÉ un rapport de force suffisant pour renverser cette hausse des frais de scolarité. En ce sens, il sera impératif de travailler avec d'autres associations étudiantes afin que celles-ci portent le même discours progressiste et radical que celui de l'ASSÉ. C'est uniquement de cette façon que nous pourrions créer une véritable mobilisation générale, que nous irons vers une grève générale illimitée victorieuse.

Solidairement,

Keena Grégoire
Étudiant au Cégep de Bois-de-Boulogne

Candidature de Alain Savard au Comité information

Candidature reçue le 31 mars 2011

Appuyée par : l'AEMSP-UQAM

L'année prochaine sera cruciale pour l'avenir du droit à l'éducation au Québec et nous ne pouvons pas nous permettre de subir une défaite. Étant actuellement à la maîtrise, j'ai la possibilité de donner beaucoup de temps pour mener à terme cette lutte. Je souhaite donc mettre à contribution mes 6 ans d'expérience en me présentant au Comité à l'information de l'ASSÉ.

Mon expérience militante remonte à l'automne 2004 au sein du comité de mobilisation du cégep Ahuntsic. Depuis, j'ai occupé plusieurs fonctions au sein d'associations étudiantes locales. De l'automne 2007 à l'hiver 2009, j'ai été très actif au sein de l'AEMSP (Science politique – UQAM). J'ai ensuite été impliqué dans le Comité anticapitaliste de l'UQAM ainsi que dans le Regroupement Anti-G20 Étudiant. Je suis coordonnateur aux communications de l'AFESPED depuis l'automne 2010 et je prévois conserver ce poste pour l'année prochaine.

Au fil de mes implications, j'ai développé de bonnes compétences en production de matériel d'information. Je suis à l'aise avec les logiciels d'édition graphique et de mise en page. J'ai notamment contribué à la production d'affiches pour l'ASSÉ au cours de cette année. Je crois également que mes capacités d'écriture seront à la hauteur des défis que nous aurons à relever l'an prochain.

Si jamais vous avez des questions, je vous invite à me les adresser par courriel (qwertypowa@hotmail.com) ou à vous présenter en Congrès pour me les poser.

Alain Savard,
Étudiant à la maîtrise en science politique à l'UQAM

Candidature de Hugo Bonin au Comité information

*Candidature reçue le 1^{er} avril 2011
Appuyée par : l'AEMSP-UQAM*

Nous sommes ici, nous sommes partout, nous sommes une image du futur

Je souhaite par cette lettre déposer ma candidature au Comité à l'information de l'ASSÉ. Persuadé que notre lutte dans l'année à venir sera déterminante pour l'éducation au Québec, il me semble essentiel de mettre à contribution mes quelques talents et énergies au sein du mouvement étudiant. Alors que s'achève une année que je considère somme toute bonne sur le plan de la mobilisation du mouvement étudiant, il est clair qu'il reste encore énormément de travail à faire.

Je termine cette année un baccalauréat en science politique à l'UQAM. Je milite dans le mouvement étudiant depuis la grève de l'UQAM de 2009. Je termine aussi présentement un mandat de coordonateur à l'information et l'appartenance à l'Association Étudiante Modulaire de Science Politique (AÉMSP). L'année prochaine, je serais au certificat en études féministes à Concordia.

Au niveau de mes capacités, je suis relativement à l'aise dans la production de matériel d'information, particulièrement en ce qui concerne les textes et le montage. Je dois avouer que mes talents sont un peu plus limités en terme de graphisme. J'ai produits quelques affiches et brochures pour l'AEMSP ainsi que le tract pour la manifestation du 31 avril. De plus, de manière complémentaire, je pense développer des capacités de traduction de matériel d'info au cours de l'année prochaine. J'ai toutefois confiance dans les capacités d'éventuel-le-s collaborateur-trice-s sur le comité et à l'externe pour pallier mes lacunes. Finalement, je pense être quelqu'un de fiable, qui n'a jamais abandonné le navire en court de route et qui a toujours – dans la mesure de mes capacités – tenu ses engagements.

Je ne souhaite pas vraiment m'étendre sur ma vision du matériel d'information puisque je crois que c'est aux associations membres d'orienter ce genre d'activités et de faire du feedback. Toutefois, je suis persuadé que malgré la complexité de certains aspects du discours de l'ASSÉ (économie du savoir, marchandisation de l'éducation, sous-financement, etc.), nous serons capables de produire du matériel d'information accessible, de qualité et gratuit !

N'ayant pas vraiment envie de m'étendre, j'en resterai là. Si jamais vous avez des questions, je vous invite à me les adresser par courriel ou à vous présentez en Congrès pour me les poser.

Hugo Bonin,
Étudiant en science politique à l'UQAM

Textes de réflexion et bilans

À venir.

Propositions

1.0 Procédures

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal des 12-13 février 2011.

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du déroulement du Congrès.

2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes des procédures faite par le praesidium.

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

1. Le Conseil exécutif propose un tour de table de toutes les associations étudiante dans le but de faire un bilan de la situation au local.

2.2 Comités et Conseils

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivie d'une période de questions de 10 minutes.

2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du bilan des activités de chaque comité suivie d'une période de question de 5 minutes.

3.0 Revendications

3.1 Campagne 2011-2012

1. L'AEMSP-UQAM propose que les revendications de l'ASSÉ pour la prochaine campagne soient :

- Contre toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;
- Pour un financement public et indépendant du privé dans l'éducation.

2. L'AEMSP-UQAM propose que l'ASSÉ élabore un document de négociation avec le gouvernement qui suit notamment les positions suivantes :

- Que soit aboli le financement par équivalent étudiant à temps plein (EETP), dans le but de minimiser la concurrence entre les universités;
 - Que l'argent de la « Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation » soit réinvesti dans une éducation de qualité;
 - Que la contribution du privé dans les budgets des institutions postsecondaires soit abolie.
- Que ce document soit proposé officiellement au Congrès d'automne.

4.0 Plan d'action

4.1 Luttres en éducation

1. L'AEMSP-UQAM propose qu'il y ait une grande manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité comme moment fort de la session (Fin octobre, début novembre).

2. L'AEMSP-UQAM propose la grande manifestation nationale soit accompagnée d'une journée de grève nationale.

3. L'AEMSP-UQAM propose que l'on appelle à une journée de perturbation économique qui fera suite à la grande manifestation (Fin novembre).

4. L'AEMSP-UQAM propose que l'ASSÉ invite le premier ministre ainsi que la ministre de l'Éducation, le ministre des Finances et la secrétaire du Trésor à une rencontre pour les éclairer sur nos revendications et leur faire part de notre ultimatum. (Décembre ou janvier).

5. Considérant la campagne en cours;

Considérant les différentes réalités sur chacun des campus;

Considérant le fait que pour mener cette campagne il faut rejoindre le plus grand nombre de membres,

Considérant l'importante capacité mobilisatrice (ou démobilisatrice) du discours;

Considérant les possibles rapports genrés de domination dans le discours;

L'AEMSP-UQAM propose que le Congrès tienne un caucus non-mixte de 30 minutes sur les stratégies de communication (sur le fond et non la forme) employées dans les différents médiums de communication et dont les cibles seraient les membres de l'ASSÉ ou le publique (affiches, journaux, communiqués, etc.) et que soit suivi d'une plénière de 15 minutes suite à ce caucus.

6.0 Élections

6.1 Présentation

1. Le Conseil exécutif propose que les candidates et candidats aux élections fassent une présentation d'un maximum de 3 minutes suivie d'une période de questions de 5 minutes

6.2 Plénière

2. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur les différentes candidature.

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

1. L'AEMSP-UQAM propose de remplacer l'article 30 des statuts et règlements de l'ASSÉ, soit « ARTICLE 30 : COMPOSITION

Les Comités de travail sont composés chacun de trois (3) étudiantes et étudiants élu-e-s par le Congrès. »

par « ARTICLE 30 : COMPOSITION

Les Comités de travail sont composée d'étudiantes et d'étudiants élu-e-s par le Congrès. *

Propositions mises en dépôt

(Les propositions mises en dépôt qui sont périmées de par leur date, qui sont désuètes en raison du changement du contexte de l'actualité ou qui ont été reprises partiellement ou en totalité par d'autres propositions subséquentes n'apparaissent pas dans cette liste. Par ailleurs, cette liste ne remonte pas plus loin que le Congrès d'automne 2009.)

1. Que l'ASSÉ lance et distribue massivement, à la rentrée automne 2011, dans tous les campus du Québec, un *Ultimatum* spécial Grève générale illimitée (GGI) dans le but d'informer la population étudiante de l'histoire de la GGI et des raisons de son utilisation dans le but d'obtenir des mandats de GGI dans le plus d'associations étudiantes possible pouvant être effectifs à l'automne 2011 ou l'hiver 2012;

Que ces *Ultimatum* soient distribués massivement lors de journées d'action sur lesdits campus.

(Mise en dépôt au Congrès des 12 et 13 février 2011 à l'UQÀM)

2. D'ajouter le sous-point 5.3 à l'article 10 du chapitre 4 de la politique de dépenses :
5.3 Lors d'une réunion avec des organisations externes.

(Mise en dépôt au Congrès des 12 et 13 février 2011 à l'UQÀM)

3. Que l'ASSÉ évalue la possibilité de la création d'une coalition d'associations étudiantes autour de l'ASSÉ et de la perspective que cette coalition soit membre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation.

(Mise en dépôt au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)

4. Que le Congrès d'orientation de l'ASSÉ se tienne en juin 2011.

(Mise en dépôt au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)

5. Que l'on traite l'avis de motion suivant :

De remplace l'article 1 de l'annexe A des Statuts et règlements par :
ARTICLE 1

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent l'appui de leur association locale ou toute personne étudiante non-membre de l'ASSÉ obtenant l'appui de tiers des associations membres.

(Mise en dépôt [jusqu'au Congrès d'orientation] au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)

6. Que l'on traite l'avis de motion suivant :

Que l'on remplace le texte de l'article 6 de l'annexe A des Statuts et règlements par le texte suivant :

« Les élections se font au vote secret. Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité des deux tiers (2/3) des membres votants. S'il y a plus d'une candidature à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité des deux tiers (2/3), un nouveau tour de scrutin est organisé en rejetant la candidature ayant reçu le moins de votes au tour précédent. Ce processus peut être répété jusqu'à ce qu'il ne demeure qu'un candidat ou une candidate en lice, qui peut alors être élu-e aux deux tiers (2/3) des membres votants. »

(Mise en dépôt [jusqu'au Congrès d'orientation] au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)

- 7.** Que l'on traite l'avis de motion suivant :
- Que l'on remplace la première phrase du deuxième alinéa de l'article 9 des Statuts et Règlements par le texte suivant :
« Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et de vote. »
 - Que l'on ajoute l'alinéa suivant à l'article 9 des Statuts et règlements : « 4. Le nombre de votes au Congrès accordé à chaque délégation d'association membre pour les propositions ordinaires est établi en fonction de la moyenne et de l'écart-type du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui en sont membres. Toute association membre comptant autant ou moins de membres que le nombre correspondant à cette moyenne moins cet écart-type a droit à un (1) vote. Toute association membre comptant autant ou plus de membres que le nombre correspondant à cette moyenne plus cet écart-type a droit à trois (3) votes. Toute autre association a droit à deux (2) votes. Pour toute proposition autre qu'ordinaire, chaque délégation d'association membre a droit à un (1) vote. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants membres des associations est établi en fonction du dernier versement de cotisations d'hiver ou d'automne (selon la session en cours) ou, le cas échéant, du quorum d'affiliation.
- (Mise en dépôt [jusqu'au Congrès d'orientation] au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)*

- 8.** Que l'on traite l'avis de motion en Annexe A
(Mise en dépôt au Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010 au Cégep St-Laurent)

- 9.** Que l'ASSÉ appuie la coalition « Stoppons la réforme ».
(Mise en dépôt au Congrès des 27 et 28 février 2010 au Cégep Marie-Victorin)

- 10.** CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture des services de garde se situent en moyenne entre 7h00 et 18h00;
CONSIDÉRANT que les services de garde imputent des pénalités monétaires pouvant aller jusqu'à 5,00\$/minute;
CONSIDÉRANT que la réussite scolaire fait partie des valeurs et objectifs du système d'éducation au Québec
CONSIDÉRANT qu'une recherche du ministre de l'éducation du Québec démontre que pour avoir sensiblement les mêmes conditions salariales que les hommes, les femmes doivent poursuivre des études supérieures;
Que l'ASSÉ se positionne pour que les parents étudiants d'enfants de 0 à 12 ans soient automatiquement exemptés de cours débutant soit à 8h00 ou se terminant à 18h00.
Pour que l'on intègre au système informatique les noms des parents-étudiants qui font une demande d'exemption de cours débutant à 8h00 ou se terminant à 18h00 et que ce système tienne automatiquement compte de ces contraintes lors de la création des horaires.

(Mise en dépôt au Congrès des 27 et 28 février 2010 au Cégep Marie-Victorin)

- 11.** Que l'ASSÉ soit en faveur d'une gestion intégrale du programme d'aide financière aux études y compris des versements par l'État du Québec.
(Mise en dépôt au Congrès des 14 et 15 novembre 2009 au Cégep de Sherbrooke)

Annexe A : Avis de motion repris par le Comité femmes (Congrès annuel 2010)

- Que soit ajouté à l'ARTICLE 40 : COMPOSITION : Le Comité femmes est une instance non-mixte.

- Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS :

Premier paragraphe

- Ajouter « et participer à » entre « promouvoir » et « la lutte » ;
- Biffer « pour la condition » ;
- Ajouter « [...] et actions » entre « instances » et « de l'ASSÉ. » ;
- Ajouter « De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. » entre « [...] de l'ASSÉ. » et « Il doit être en mesure [...] » ;
- Ajouter « sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire » entre « Il doit être en mesure de présenter un rapport » et « Congrès annuel [...] » ;
- Biffer « sur la question femmes » ;
- Ajouter « Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. » avant « Il peut aussi : ».

Alinéa 1

- Ajouter « d'information et de mobilisation » après « [...] du matériel » ;
- Biffer « traitant de leur champ d'intervention ».

Alinéa 2

- Ajouter « /féminisme » après « [...] section femmes ».

Nouvel alinéa 3

- Ajouter un nouvel alinéa 3 comme suit : « 3. administrer et entretenir la page femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ; ».

Alinéa 3

- Décaler en alinéa 4 ;
- Remplacer « conjointement » par « en collaboration » ;
- Ajouter « femmes et » entre « comités » et « de mobilisation » ;
- Ajouter et modifier « (local, régional et national » ;
- Ajouter « ou contingents » entre « des actions » et « femmes » ; ».

Alinéa 4

- Biffer l'alinéa 4 et ajouter l'alinéa 5 comme suit : « 5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ; ».

Alinéa 5

- Décaler en alinéa 6.

- Que soit ajouté l'ARTICLE 43 : POUVOIRS en décalant les articles actuels 43 et 44.

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. Siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
2. Siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;
3. Organiser et tenir des activités de financement ;

4. Administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

- Que soit ajouté l'ARTICLE 44 : BUDGET :

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.

2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.

3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.

4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.

5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.

6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.

7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.

8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

- Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 44 : CONVOCATION :

- Décaler en 46, conformément aux propositions précédentes ;

- Biffer « si » entre « fois, » et « possible » ;

- Ajouter « dans la mesure du » entre « au moins une fois » et possible.